

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 24 (1932)  
**Heft:** 3

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

fédéral l'autorisation de procéder à des limitation d'importation. Cette décision a eu lieu au Conseil national par 81 contre 20 voix et au Conseil des Etats par 31 contre 2 voix.

#### A l'étranger.

- 17 mars: Le Comité économique de la Société des Nations à Genève constate que les efforts pour l'application du projet de convention du 24 mars 1930 prévoyant un arrêt dans les augmentations de tarifs douaniers européens, ont échoué.
- 14 avril: La république est proclamée en Espagne.
- 11 mai: Le Crédit Autrichien à Vienne fait faillite; les pertes se montent à 140 millions.
- 21 juin: Le président Hoover propose un moratoire d'une année pour le paiement des dettes de guerre à la condition que les autres puissances souscrivent également à ce moratoire. Tous les pays se déclarent d'accords à l'exception de la France.
- 6 juillet: L'Amérique et la France arrivent à une entente au sujet du moratoire proposé par Hoover.
- 13 juillet: La banque de Darmstadt et la Banque nationale ferment leurs guichets; le gouvernement allemand prend la garantie. En Allemagne les banques sont fermées.
- 19 août: Les créanciers de l'Allemagne accordent une trêve de 6 mois à leurs crédits à court terme.
- 24 août: Le gouvernement travailliste anglais se retire. Un gouvernement national de concentration est formé sous la présidence de Mac Donald, ancien président du ministère travailliste.
- 3 sept.: Les banques d'Allemagne sont de nouveau ouvertes.
- 20 sept.: La Banque d'Angleterre suspend les remboursements en or. En Allemagne les banques sont de nouveau fermées. En Suisse également le trafic des bourses est limité.
- 27 octobre: Les élections à la Chambre des Communes en Angleterre se terminent par une victoire éclatante des conservateurs: ils obtiennent 471 mandats (1929: 261); le parti travailliste 52 (287); les trois partis libéraux 72 (58); le parti travailliste national 13 (0); d'autres 7 (9).
- 4 déc.: Le Parlement anglais décide d'élever de 50 pour cent les droits de douane sur certains articles.

---

## Bibliographie.

*La réglementation du travail féminin*, publié par le Bureau international du travail, série I, études et documents. 1931. Prix fr. 7.

La table des matières de cet intéressant volume donne un aperçu des questions traitées, il suffit d'en citer quelques-unes pour convaincre chacun de son utilité. Le chapitre premier est consacré aux procédés de réglementation. Le chapitre II aux organismes officiels compétents en matière de protection du travail féminin. La durée du travail, le travail de nuit, les travaux dangereux, l'emploi des femmes aux travaux pouvant porter atteinte à la moralité, etc., etc., sont autant de chapitres donnant une quantité de renseignements que l'on est heureux de voir réunis et intelligemment commentés.

*Education sexuelle*. Petit guide dédié aux parents par la Société genevoise d'utilité publique. — Editions du Secrétariat romand d'hygiène sociale et morale à Lausanne. Grand Pont 2.